

Listen to this article

Nous lisons que : « *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point mais qu'il ait la vie éternelle.* » (Jean 3 : 16). Un frère affirme que dans ce verset le mot « fils » concerne aussi bien l'Église, le Corps de Christ, que Jésus la Tête de ce Corps. Est-ce correct ? Nous n'avions pas compris de cette façon votre discours sur ce sujet imprimé dans les journaux sous le titre « Le texte le plus précieux ».

Il est certain que cette suggestion est erronée. Ce texte se rapporte uniquement à notre Seigneur Jésus. De quelle autre façon pouvait-Il être « l'unique engendré » ? La difficulté chez certains semble résider dans le fait qu'ils ne voient le divin Plan que par fractions, et ne s'efforcent pas de les relier en un tout. Efforçons-nous à nouveau de localiser brièvement ces parties et de montrer les liens qui les unissent.

Le Plan de Dieu est conçu pour le salut des hommes. Pour l'accomplir, Dieu envoya son unique Fils engendré dans le monde. Jésus sacrifia sa vie, en accord avec ce divin Plan, afin de sauver le monde. Par ailleurs, en vertu de son sacrifice, Il obtint la nature divine – la gloire, l'honneur et l'immortalité – qui Le qualifia pour être le grand Prophète, Sacrificateur, Médiateur et Roi du monde. Mais avant de commencer son œuvre en faveur du monde, et en harmonie avec le Plan divin, un petit troupeau de disciples marchant sur les traces de Jésus doit être choisi – tiré hors du monde. « *Vous n'êtes pas du monde, comme Moi, je ne suis pas du monde.* » Afin que ceux-ci puissent participer avec Jésus dans la totalité de sa grande et glorieuse œuvre qui se fera pour le monde durant le Millenium, ils doivent être des êtres esprits semblables à leur Tête. Afin qu'il leur soit accordé un changement de nature, de la nature humaine à la nature spirituelle, ils doivent obtenir le privilège de sacrifier leur nature humaine avec ses droits, comme le fit leur Rédempteur, la Tête, le Précurseur.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

Mais ils sont souillés ; car, quoique purs dans leur cœur, leurs intentions et leur volonté, ils sont imparfaits, pécheurs, sous le rapport de la chair. En un mot, ils ne possèdent pas de droits de vie terrestres à sacrifier. Aussi, afin de leur donner ces droits de vie terrestres qu'ils désirent sacrifier, le Rédempteur applique d'abord à ces membres-là, c'est-à-dire à ses disciples consacrés, ses sous-sacrificateurs ou ses membres, le mérite de son sacrifice avant de le donner au monde. Le mérite de son sacrifice et les droits de rétablissement, ou droits terrestres qu'Il peut fournir à chaque homme, ont été temporairement détournés du monde en faveur de l'Église, l'assurance étant donnée qu'au *« temps convenable »,* ils seront encore disponibles et efficaces pour le monde.

En accord avec cette proposition, notre Seigneur Jésus, après sa résurrection, est monté vers les hauts lieux, et est apparu en la présence de Dieu *« pour nous »*, *« en notre faveur »*, car Il nous *« a achetés avec son sang précieux »*, – avec le mérite de son sacrifice, le sacrifice de ses droits terrestres. Il aurait pu acheter le monde avec une facilité égale, mais Il s'est conduit selon le Plan de Dieu, et acheta l'Église. *« Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle. »* (Éphésiens 5 : 25). Puisque la totalité du mérite du Seigneur était requise pour n'importe quel individu, de même, la totalité de ce mérite était requise pour l'Église et cela ne laissait aucun mérite disponible. Par cet arrangement, le monde ne sera pas privé des bénédictions promises primitivement. Il les obtiendra au temps marqué par le Père. L'unique engendré du Père fut envoyé dans le monde assez longtemps à l'avance par rapport au temps convenable de la délivrance du monde pour permettre le développement du « mystère », de l'Église en tant qu'Épouse du Messie.

L'application du bénéfice du sacrifice de Christ aux membres « de la maison de la foi » leur impute des droits terrestres, le rétablissement terrestre, la perfection humaine, etc. . Uniquement pour l'occasion que cela leur donne de recevoir ces bénédictions du rétablissement par la foi et de les sacrifier par la foi, – les déposant comme l'a fait leur Seigneur – devenant morts aux intérêts, aux espérances terrestres, etc.… afin de pouvoir devenir vivants, comme ses membres, pour les grâces et les bénédictions spirituelles promises. Cette œuvre de justification par la foi et de sacrifice par la foi progresse durant tout l'Age de l'Évangile, le jour de réconciliation antitypique. Cette œuvre toute entière se réalise sous le contrôle de notre Tête glorifiée, le Souverain Sacrificateur qui, de cette façon, ne justifie pas

seulement, mais sanctifie aussi les sacrificateurs et les Lévites antitypiques. Il prépare ainsi les agents et les instruments qui béniront le monde « au temps convenable ».

Le Père s'occupe immédiatement de ces sous-sacrificateurs, en passant néanmoins par le Souverain Sacrificateur, comme son Représentant et leur Avocat. Ils sont appelés par Dieu, – *« afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière »* (1 Pierre 2 : 9). Leur justification s'effectue par le Père, *« C'est Dieu qui justifie »* (Romains 8 : 33). Leur sanctification vient de Dieu par Jésus, *« Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même tout entiers »* (1 Thessaloniciens 5 : 23). *« Père … Sanctifie-les par ta vérité, ta parole est la vérité »* (Jean 17 : 17). La preuve que Dieu nous a déjà acceptés en tant que « membres » du Médiateur, c'est le don du Saint Esprit, accordé en premier lieu le jour de la Pentecôte. L'Esprit d'engendrement est seulement un avant-goût de la grande bénédiction que nous devons recevoir de la part de notre Père lors du changement qui s'opèrera à notre résurrection, et que nous expérimenterons en tant que membres du Médiateur Oint, participants à « sa résurrection » (Philippiens 3 : 10). Nous sommes particulièrement informés que c'était Dieu qui ressuscita Jésus d'entre les morts, et que ce sera Dieu qui nous *« ressuscitera aussi »,* par sa propre puissance exercée au travers de Christ notre Tête. – 2 Corinthiens 4 : 14.

Lorsque tout cela sera accompli, le grand Prophète, Sacrificateur, Médiateur et Roi de l'âge Millénaire sera au complet, selon les divines prescience et intention. Alors, et de diverses manières, comme cela est représenté par ces divers titres, l'antitypique Prophète, Sacrificateur, Médiateur et Roi commencera à exercer, « en faveur du monde », ses différentes fonctions représentées par ces divers titres. En ce temps-là, le mérite du sacrifice de Christ, appliqué à l'Église comme rétablissement par la foi, sera entièrement retourné à la Justice ; car tous ceux à qui ce mérite est actuellement (durant cet âge) affecté, seront morts ou auront renoncé par le sacrifice aux droits terrestres du rétablissement.

Comme Nouvelles Créatures, engendrées du Saint Esprit, l'Église n'aura pas besoin des droits au rétablissement ou de la perfection humaine, tout comme notre Seigneur, lors de sa résurrection, n'avait pas davantage besoin du tabernacle terrestre ou de ses droits. Ainsi le mérite de Christ destiné au rétablissement du

monde, temporairement prêté à l'Église pour en justifier les membres par la foi afin de servir de base au sacrifice, reviendra de nouveau totalement entre les mains de la Justice, et sera porté au crédit de notre Seigneur et Rédempteur, de qui nous serons « membres ». Et alors le Rédempteur, notre Tête, appliquera au monde ce mérite qui nous est maintenant prêté. Il ne sera pas prêté au monde de la même façon, pour être sacrifié, mais il sera donné aux hommes. Le monde n'aura pas l'opportunité de sacrifier les droits terrestres et d'obtenir une nature plus élevée, car le « temps agréable », le jour du sacrifice, le jour de Réconciliation antitypique aura pris fin. Les droits de résurrection, que notre Seigneur accordera au monde, au début du Millenium, n'effaceront pas seulement leurs péchés passés mais, sous les conditions de la Nouvelle Alliance conclue avec l'Israël naturel, ils amèneront un rétablissement réel, la perfection humaine et les droits humains, à tous ceux d'entre l'humanité qui répondront aux opportunités de ce Millenium, que le Souverain Sacrificateur leur imposera presque, mais pas absolument.

Ainsi considérée, l'Alliance de la Loi traitée avec l'Israël naturel sous Moïse comme Médiateur et Aaron comme sacrificateur, fut un type de la Nouvelle Alliance, avec Le Christ combinant les fonctions de Médiateur et de Sacrificateur, « selon l'ordre de Melchisédek », étant un Sacrificateur royal. L'âge de l'Évangile actuel est un temps fixé pour trouver, éprouver et glorifier le Médiateur antitypique, Tête et membres, le Melchisédek antitypique, Tête et membres. C'est seulement lorsque le Médiateur sera complet, ou selon l'autre image, lorsque le Sacrificateur Royal sera complet que Dieu commencera à s'occuper du monde. Cette action sera totalement menée par et au travers du Médiateur, le Sacrificateur. Par ailleurs, les agissements du Médiateur avec le monde se feront par l'intermédiaire d'Israël, « la semence (les enfants) naturelle d'Abraham », sous les conditions de la Nouvelle Alliance.

L'Alliance originelle, conclue avec Abraham et typifiée par sa femme Sara, est notre mère, – la mère de la postérité spirituelle, engendrée directement par le Père, dont Abraham était le type (Galates 4 : 24-26). *« Pour vous, frères, comme Isaac, vous êtes enfants de la promesse »* (Galates 4 : 28), ou alliance originelle. *« Et si vous êtes à Christ* (ses membres)*, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse. » « Vous tous, qui avez été baptisés en Christ* (par immersion dans sa mort)*, vous avez revêtu Christ. »* (Galates 3 : 27, 29). Nous ne sommes pas enfants de l'ancienne Alliance de la Loi, ni de la Nouvelle Alliance (de la Loi), mais de

« *l'alliance antérieurement confirmée par Dieu* » en Christ. – Galates 3 : 17.

Cette semence d'Abraham, en tant que Testateur, lègue à Israël (et par Israël au monde) tous les privilèges terrestres, ou privilèges de rétablissement garantis par la mort de Jésus, appliqués par Lui-même « à notre profit » et que nous abandonnons dans la mort. La mort du Testateur n'est pas encore entièrement accomplie ; ainsi la bénédiction du rétablissement est retardée et n'est pas encore commencée : la Nouvelle Alliance (de la Loi) d'Israël, avec son meilleur Médiateur et la gloire du rétablissement, doit attendre jusqu'à ce que le dernier membre, à qui le mérite de Christ fut imputé quand Il comparut « *pour nous* », soit réellement mort, – parce que : « *par la miséricorde qui vous a été faite, ils obtiendront aussi miséricorde.* » Même les Anciens Dignes (déjà reconnus acceptables aux yeux de Dieu), ne peuvent obtenir un rétablissement effectif, tant que le dernier membre du Testateur ne soit mort et ne soit passé au-delà du voile. Ainsi l'Apôtre déclare que la Nouvelle Alliance, ou testament, ou legs est sans force, « *… puisqu'il n'a pas de force tant que vit le testateur.* » – Hébreux 9 : 16, 17.

Il est assurément illogique et non conforme à l'Écriture de prétendre que le Corps de Christ se développe sous différentes alliances. Il semble de même illogique d'affirmer que le Christ du plan de l'Esprit se développe par le sacrifice par la foi des droits terrestres, sous la même Alliance que celle sous laquelle le monde obtiendra des droits terrestres qui ne seront jamais sacrifiés.

WT 1909 p.4527

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 